

VENDREDI 2 MAI 2014 - N° 3133

En raison du jeudi 8 mai, le prochain bulletin sera décalé d'une journée, il paraîtra donc le **VENDREDI 9 MAI 2014**



Nagez grandeur Nature
Découvrez la natation en milieu naturel.

Le Comité Régional d'Île de France recherche un animateur diplômé BEESAN pour son action « Nager Grandeur Nature » pour le mois de juillet 2011.

Lieu de travail : base de loisirs régionale Île de France de Jablines -Annet (77)
35 heures par semaine : 1450 € brut + indemnité de déplacement et de repas 686 €

Contact : Jean-Jacques BEURRIER 06.84.94.55.00
Adresser lettre de motivation à l'adresse du comité



START UP TA RECONVERSION **Entreprendre c'est du sport !**

Le lundi 12 mai 2014, à partir de 18h30, l'INSEP organise la deuxième édition de « **START UP TA RECONVERSION** ». Cet événement sera l'occasion pour les sportif(ve)s de haut niveau et les cadres du sport de découvrir la création d'entreprise aux travers d'échanges avec les professionnels présents.

Les objectifs :

- Faire découvrir aux sportif(ve)s de haut niveau la création d'entreprise comme opportunité de reconversion
- Permettre aux SHN et à leurs encadrements de rencontrer des professionnels de ce secteur et développer leurs réseaux ;
- Faire découvrir la création d'entreprise de manière ludique et originale à travers des ateliers ;
- Permettre aux SHN d'être accompagnés dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'événement « **START UP TA RECONVERSION** » s'inscrit pleinement dans la mission de l'INSEP de s'impliquer toujours plus dans le double projet des athlètes afin qu'ils s'épanouissent aussi bien dans leurs activités professionnelles que dans leurs projets sportifs.

Plus d'informations, ici : <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/articles/91.pdf>

Mise en place d'une téléprocédure de déclaration des éducateurs sportifs et gestion par le ministère chargé des sports du fichier des éducateurs sportifs et établissements d'activités physiques et sportives. Pour plus d'informations, suivez ce lien :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028720747&dateTexte=&cat](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028720747&dateTexte=&categorieLien=id)
[egorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028720747&dateTexte=&categorieLien=id)

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20 - Fax : 01 40 31 07 25

<http://www.cif-natation.fr> - email : cif@cif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

MEGATEX

OMEGA

VIBRA'SON

arena

Île de France

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE

BUREAU ELARGI du mardi 29 avril 2014

Présents : Mmes DEMARLE et HAMON, MM BEURRIER, DUFRAIGNE, FRADET et SERVARI

Excusées : Mmes MICHELET, CIRIEGI et LACROIX.

Assiste : Mme ANDRACA (CTSR)

Jean-Jacques BEURRIER ouvre la séance en félicitant les clubs franciliens qui ont permis au comité régional d'augmenter son nombre de licenciés de 1000 à la date d'aujourd'hui, en comparaison au nombre final de la saison 2012/2013. Merci à tous de poursuivre l'effort, en profitant du « coup de pouce licences ».

I. Départ de Nicolas SCHERER et missions à redistribuer.

Le DTN a adressé un mail au Président du comité régional lui indiquant qu'en date du 1er avril 2014, Nicolas SCHERER passait d'une mission 55% régionale à 100% nationale.

Au sein de l'Ile de France, Nicolas a accepté de poursuivre le suivi du Pôle Espoirs de l'INSEP. Par contre, il ne pourra plus assurer ses tâches au niveau de la labellisation ainsi qu'au sein de la commission natation.

Le souci principal se situe dans le suivi des dossiers de labellisation des clubs.

Une réunion rassemblant les membres du bureau élargi, des salariés et des cadres techniques sera programmée très prochainement.

Jean-Jacques BEURRIER nous informe du nombre élevé des candidatures en pôle dans le cadre du PES (natation course et natation synchronisée) ce qui est très positif pour notre structure INSEP/CIF mais soulève le problème de places de pensionnaires à l'INSEP.

II. Compte rendu du travail de la stagiaire

Patrick FRADET présente le bilan des travaux effectués par Melle Sophie LECLERC, en stage au comité régional durant deux mois. Sophie avait pour mission de réaliser un dossier de présentation des activités du comité régional en vue de la recherche de sponsors.

Les membres du bureau félicitent Sophie pour le travail sérieux et précis qu'elle a accompli.

Patrick présente le dossier qu'elle a élaboré avec les fiches concernant nos différentes activités qu'elles soient sportives, non-compétitives ou de formation

III. Communication et roll'up

La maquette d'un roll-up dont la dimension sera de 100cm x 200cm regroupant nos cinq disciplines sportives ainsi que deux activités non compétitives est présentée par Patrick FRADET.

Une discussion s'engage au terme de laquelle il est décidé de s'en tenir aux cinq disciplines sportives et conseillé à Patrick de s'adresser à la fédération pour le choix de jolies photos.

IV. Photocopieuses : renégociation du contrat

Jean-Jacques BEURRIER informe que le comité régional va procéder à une renégociation du contrat des photocopieurs puis évoque une démonstration faite à l'aide d'une nouvelle technologie.

L'objectif est de faire encore plus d'économie. Ce chantier est à mettre en place avant la fin juin.

V. Fiches CNDS sur l'action « Apprendre à nager »

A la demande d'Aline MICHELET, il conviendrait de se pencher sur l'organisation du « Apprendre à nager » en Ile de France. Après échanges, il en ressort que ce sont Paule LACROIX et Evelyne CIRIEGI qui sont les plus à même de se charger de l'élaboration de la fiche.

Il est rappelé que les comités départementaux et les clubs s'engageant dans l'opération « Savoir nager » peuvent être aidés.

VI. Référent « Equipements »

Jean-Jacques BEURRIER a suggéré que Francis MIETTE soit notre référent mais c'est finalement le président et la secrétaire générale qui ont assisté à la présentation faite, par la fédération à Chartres, Francis n'étant pas disponible. Ce qui a été demandé nécessitait presque un salarié, il conviendra de réduire la voilure pour avancer sur ce sujet. Patrick se charge de relancer Philippe VARIN et la commission afin de finaliser cette mise en place de référent.

VII. Intervention des vice-présidents en charge des :**a. Pôle Sport**

Raymonde DEMARLE revient sur les Championnats de France 50m de Chartres dont les résultats détaillés des finalistes A franciliens dans les trois catégories d'âge : Toutes catégories, catégorie CEJ et catégorie COMEN, seront annexés à ce présent bulletin.

Elle félicite tous particulièrement les cinq nageurs qualifiés aux Championnats d'Europe : Coralie CODEVELLE, Isabelle MABBOUX, Anthony PANNIER, Axel REYMOND et Jordan COELHO ainsi que les cinq jeunes qualifiés à la COMEN : Joana DESBORDES, Morgane BIHAN, Rémy GUILLOT, Mathieu BERNARDINI et Guillaume TONNEAU.

La semaine dernière a eu lieu la première étape de la **Coupe d'Europe d'Eau Libre à Eilat** qui servait de sélection pour les Championnats d'Europe de Berlin. A cette occasion **Axel REYMOND, médaillé d'Argent sur 10km, s'est qualifié aux 10 km et 25 km. Coralie CODEVELLE est également retenue pour le 10 km** tandis que **Romain BERAUD participera aux épreuves du 10 km et du 5km contre la montre.**

Elle évoque également le stage demi-fond à Piombino (Italie) du 20 au 27 avril 2014 qui a rassemblé la plus grosse sélection (29 nageurs dont 10 filles et 19 garçons majoritairement âgés de 15 à 17 ans) depuis que ce stage regroupant les nageurs d'eau libre et de demi-fond est proposé par le Comité Régional. Avant de quitter la ville de Pise, une visite surprise de la place des miracles, a permis à chacun d'admirer la célèbre Tour de Pise. Un compte rendu détaillé de Noëlle HAMON, déléguée du CIF, est joint à ce présent bulletin.

Raymonde DEMARLE aura pour sa part le plaisir de mener la sélection francilienne de la Coupe de France des Régions à Dunkerque du 7 au 10 avril à Dunkerque. C'est une équipe de 28 nageurs dont 18 minimes et 10 cadets qui aura la mission de porter haut les couleurs de l'Ile de France.

Information : nous avons reçu deux nageurs du pôle « espoirs » de l'INSEP, afin de leur signifier que leur comportement ne pouvait pas correspondre à l'ambition de chercher un accès vers le haut niveau. Il leur a été précisé que cette nous ne pouvions pas accepter une nouvelle dérive.

Le bureau est informé que le stage de plongeon qui devait se tenir au Luxembourg a été annulé au moment du départ suite à une indisponibilité de la piscine. Pour l'instant la participation d'une sélection francilienne au meeting du Luxembourg n'est pas compromise.

Carolle ANDRACA évoque à nouveau le dossier des clubs en amont du PES, précisant que l'étude a été relancée, les dossiers ont été constitués avec les mêmes critères que les années précédentes à l'exception du nombre d'individus retenus par club.

Elle regrette que nous soyons toujours en attente de précisions de la commission de natation synchronisée ce qui ne permet pas de déterminer les clubs de cette discipline répondant aux critères.

Les dispositions concernant les clubs labellisés et ceux respectant le principe : un adhérent = une licence n'est pas vérifiable par Carolle, Sylvain sera son interlocuteur pour ce dossier.

Sylvain SERVARI rappelle que la vérification des clubs avec 100% de licenciés avait fait l'objet d'une discussion lors du bureau élargi du mardi 3 décembre 2013 (c.f. page 3 du B.O N° 3116 du 5/12/2013). Il précise que la procédure mise en place avec les comités départementaux est identique pour le suivi des clubs labellisés . Il souligne que les clubs concernés doivent se faire connaître au comité et nous informe que certains clubs se sont déjà mis à jour des documents demandés par le Comité régional.

a. Pôle Formation

Noëlle HAMON précise que nous sommes en pleine période de certification avec 42 jurys à trouver soit 84 personnes. A ce jour, 33 jurys sont complets. Les cadres techniques qui s'investissent dans la formation sont chaleureusement remerciés.

Il est souligné que nous n'avons guère de lisibilité sur les formations organisées au sein des départements ce qui pose problème pour préparer la saison à venir.

Autre interrogation : quels seront les tarifs des formations 2014-2015 de l'ERFAN ? Sylvain SERVARI lui propose une réunion le mardi après-midi 20 mai 2014 à ce sujet.

Noëlle termine en évoquant la réunion fédérale sur les habilitations des 3 UC du BP. Aura-t-on le feu vert de la formation professionnelle pour faire nos formations pendant les week-ends et les vacances scolaires, le projet allant jusqu'à janvier 2015 ?

a. Pôle Communication

Suite à une interrogation de Noëlle, Patrick FRADET présentera les différents équipements LENOVO et leur prix afin que les clubs puissent se positionner.

Le spot WIFI installé depuis cinq ans au comité montre des signes de faiblesse et provoque une instabilité d'accès. Patrick FRADET fait part du devis reçu pour le remplacement de ce matériel.

Depuis quelques semaines on a observé une instabilité du réseau informatique local du comité. Une intervention de maintenance est prévue dans les prochains jours pour pallier ce problème.

Le Président : Jean-Jacques BEURRIER

La Secrétaire de séance : Raymonde DEMARLE

COMMISSION WATER-POLO du lundi 28 avril

Présents : MM. BRUZZO, VENEAU, BEAUCHER, BOURGOGNE, CHASTAGNER et COCOUCH (CTSR).
Excusés : MM. MENAUD.

I. FFN

- Sélection pour le stage préparatoire de l'Equipe de France juniors 95 garçons du 01 au 05 mai à Lille puis au tournoi de qualification pour le Championnat d'Europe juniors à La Rochelle du 06 au 11 mai 2014 pour les championnats d'Europe juniors 95 garçons qui se dérouleront du 24 au 31 août 2014 à TBILISI (Géorgie).

Sur 16 retenus, 6 joueurs de l'Ile-de-France : Boris BOURGOGNE, Hervé COAT, Nicolas LANG, Thomas RODRIGUES, Kevin STERLING (CNN), Nessim CHAREF (TSN 95).

A l'issue du stage préparatoire le sélectionneur annoncera la liste des 13 joueurs sélectionnés pour participer au tournoi de qualification pour le Championnat d'Europe junior à La Rochelle.

- PRO A Dames : Taverny SN 95 participe au barrage PROA / N1 les 24 et 31 mai 2014.

- N1 Dames : Finale places 1 à 4 les 10 et 11 mai 2014 à Choisy Le Roi.

- N2 Garçons : phases finales les 24 et 25 mai 2014, Montgeron WP et Antony Natation font la finale des places de 5 à 8, et EN Longjumeau et SCN Choisy Le Roi font la finale des places 13 à 16.

St Denis US est relégué en N3.

- N3 : Libellule de Paris se désiste.

- Championnat de France 15 ans garçons : les ½ finales se dérouleront les 14 et 15 juin 2014.

Une ½ finale se jouera à Noisy-le-Sec entre le CN Noisy Le Sec, CN Marseille, Neptune Lille Métropole et Monaco.

Les 2 premiers sont qualifiés pour la finale.

II. Championnats Ile-de-France

- N3 : l'ASVO est Champion.

- U15 excellence : ½ finales le 04 mai 2014.

CN Noisy Le Sec / CN Livry Gargan

TSN 95 / ASVO

- U13 honneur : ½ finales le 11 mai 2014

Places 1 à 4 :

VGA St Maur / CN Noisy Le Sec 2

Dalmatia 77 / Entente US Conflans CN St Quentin en Yvelines

Places 5 à 8 :

CN Charenton / Racing Club de France WP

Antony Natation / O. Garennois Nat

III. Sélections régionales

- Collectif 14 ans garçons : regroupement jeudi 8 mai 2014 à 17h à Choisy Le Roi.

Réunion des parents le jeudi 15 mai 2014 à 19h au siège du CIF pour les enfants retenus pour le stage à Novaky du 23 au 27 juin 2014.

Pour la compétition de la Coupe de France des Régions du 08 au 13 juillet 2014 à Mulhouse la commission étudie les modalités.

- Collectif 16 ans garçons : après les 2 regroupements du 23 et 24 avril 2014, le prochain regroupement se tiendra le mercredi 20 mai 2014 à 20h à Noisy Le Sec avec 15 joueurs convoqués : Yoni BELLAICHE, Marco DABIC, Reda BOUKILI, Nikita RISTOVSKI, Stefan STEFANOVIC, Julien LADOUCE, Sébastien FICHET DE CLAIRFONTAINE, Tony BOSSERT, Baran ARGAND, Nicolas GUERGUADJ (CNN), Louis VRINAT, Victor KARAS, Léonard SARROUILLE, Thomas MICHAELI, Baptiste CORROYER (TSN 95).

L'arbitre de la sélection Ile-de-France sera Minas MAKRIS à la compétition Interzones garçons 16 ans à Mulhouse du 07 au 09 juin 2014.

IV. Arbitrage

Julien CLISSON de LIBELLULE PARIS est nommé arbitre Régional.

La commission valide les indemnités d'arbitrages du 2^{ème} trimestre.

V. Tournoi International Roger Lebas organisé par le CN Livry-Gargan les 19 et 20 avril 2014

1. WP Team Flamands (BEL) 2. CN Livry-Gargan 3. Mulhouse WP 4. CN Poble Nou (ESP) 5. Reims Natation 89

Le Président : Gérard VENEAU

Le secrétaire : Jean Pierre BOURGOGNE

ORGANISME DISCIPLINAIRE

MEDDAH Karim de l'US CONFLANS – Licence n°154996

EDA pour jeu déloyal lors du match 1^{ère} Division Régionale du 29 mars 2014 : US CONFLANS – ANTONY NATATION.

1 Avertissement.

GARCIA Bertrand du Racing CF WP – Licence n°181845

EDA pour jeu déloyal lors du match 1^{ère} Division Régionale du 9 avril 2014 : RACING CF WP – VGA ST MAUR.

1 Avertissement.

COMMISSION NATATION SYNCHRONISEE

PROCHAINE COMPETITION

SOCLE (toutes épreuves)

Dimanche 11 Mai 2014

Piscine de Cergy

Parvis de la Préfecture

95000 CERGY

Juge-Arbitre : Noémie LONE/Sophie RALITE

I. Nomination d'Officiels

Apolline LONE (Elan Chevilly) – Jeune Officiel

II. Championnats régionaux N3 – Performance

A la vue des engagements préliminaires, les juges engagés ne permettent pas de faire la compétition dans les meilleures conditions.

RAPPEL : Pour les Imposées les clubs doivent proposer 1 juge du NIVEAU DE LA COMPETITION par tranche de 5 nageuses engagées.

Pour les ballets, dorénavant la nouvelle réglementation FINA fait qu'il faut 15 juges (5 juges par panel). Merci aux clubs de transmettre les coordonnées des Officiels qui seront présents à nat-synchro@ffnatation.fr

III. Répartition pour Eliminatoires Ballets Socle & Promo à Massy

Cycle 1 : Samedi 31 Mai 2014 après-midi

Promo : Dimanche 1^{er} Juin 2014 matin

Cycle 2 : Dimanche 1^{er} Juin 2014 après-midi

IV. Compte rendu de la Commission Plénière

Cette réunion s'est déroulée le jeudi 10 avril à 19h00 au Comité, 15 clubs étaient présents le but de celle-ci était de présenter aux clubs les orientations du programme fédéral pour la saison 2014-2015.

1. Articulation ENF et Natation Synchronisée

Les titulaires du pass'sports de l'eau : Accès aux Journées de Découverte » permettant une approche de la discipline avec un parcours à sec, de la propulsion et des bases techniques de la discipline.

L'évaluation des Journées de Découverte se fera sous forme uniquement d'acquis ou non acquis, les évaluateurs seront au minimum ENF3.

2. le Socle

Changement d'appellation ce sera dorénavant le SYNCHRO'NAT

Le niveau « Acquisition » (qui est dorénavant au niveau de l'ENF est sous la dénomination « Journées de Découverte ») et l'épreuve d'improvisation à tous les niveaux ne sont plus en vigueur.

Les nageuses titulaires du pass'compétition ayant validé en amont les « Journées de Découverte » pourront participer :

- aux compétitions de la catégorie Benjamines pour les nageuses de 12 ans et moins,
- au niveau développement pour toutes les nageuses.

Les nageuses titulaires du pass'compétition sans obligation de validation des « Journées de Découverte » pourront participer :

- à la coupe promotion des différentes catégories : Benjamines, Espoirs, Juniors et Seniors.

Le niveau « Développement » qui s'appellera dorénavant SYNCHRO D'ARGENT donnera accès :

- à la catégorie Espoirs,
- à la catégorie Juniors et Seniors régional et N3 seulement.

Le niveau « Formation » qui s'appellera dorénavant SYNCHRO D'OR donnera accès :

- à la catégorie Juniors et Seniors national.

Les contenus des épreuves de socle seront adaptés en fonction des niveaux de compétitions auxquels ils donnent accès.

Les nageuses conservent leur niveau actuel (exemple : une nageuse Junior de niveau national n'ayant pas le niveau « Formation » restera de niveau national).

Toutes les épreuves acquises dans le « Socle » resteront acquises de manière définitive.

A l'issue de la validation **des épreuves individuelles** uniquement le niveau de « Socle » sera acté (donc plus d'épreuves de ballets)

3. Modifications ou d'ajouts d'épreuves ou compétitions

- Championnats d'Hiver : Les solos seront nagés dans leur totalité (durées FINA).
- Pour les Championnats d'Été, sélection dans l'année par les N3.
- Championnats régionaux et Interrégionaux pour les Benjamines.
- Rajout de l'épreuve de « Highlight » pour seulement les nageuses de Toutes Catégories (15 ans et +) ainsi que de l'épreuve de ballet d'équipe technique lors des Championnats de France Seniors Été (début Juillet 2015)
- Création d'une Finale Nationale des Jeunes pour les 10-13 ans (début juillet 2015).

COMMISSION NATATION COURSE du mardi 29 avril

Présents : Mmes CHARLOPIN, HAMON, M. MOMMAILLE

I. Sélection pour le Meeting de PORTO

Une sélection se déplacera sur le meeting de Porto qui se déroulera le 7 et 8 juin 2014.

Les critères de sélection étaient les suivants : *Etre classé dans les 5 premiers d'une épreuve aux rankings nationaux 50m de la catégorie minime ou cadet (deux années d'âge confondues et hors 100m 4 nages), arrêtés au 13 avril 2014.*

Chef de délégation : Mme Thérèse PHAN

Encadrement : Mr Patrick DREANO et 3 entraîneurs à désigner

Liste des nageurs ayant rempli les critères :

CADETTES	
CLERC Celia (1997)	CERGY PONTOISE NATATION
DEL'HOMME Laurine (1997)	CLUB DES NAGEURS DE PARIS
LEDUC Ambre (1997)	CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE
PALAUX Oksana (1998)	NOGENT NATATION 94
MINIMES FILLES	
BAQUET Rosana (1999)	U.S CRETEIL NATATION
BIHAN Morgane (2000)	CSN GUYANCOURT
DESBORDES Joana (2000)	SO ROSNY
OUENNICHE Rim (1999)	NOGENT NATATION 94
PENNEQUIN Perrine (1999)	SN VERSAILLES
SIMOËNS Celia (1999)	CLUB DES NAGEURS DE PARIS
CADETS	
BERRY Théo (1997)	AQUA VALLÉE-DE-CHEVREUSE
CACHEUX Théo (1997)	NOGENT NATATION 94
D'ADDA Alexandre (1997)	LAGNY-SUR-MARNE NATATION
GUILLLOT Remy (1998)	LAGNY-SUR-MARNE NATATION
PACAUD Antoine (1997)	RED STAR CLUB CHAMPIGNY
SAMOKINE Yann (1997)	CN MELUN VAL DE SEINE
MINIMES GARCONS	
BENADDAD Ryan (1999)	AAS SARCELLES NATATION 95
BOURSAC CERVERA Thomas (1999)	LAGARDERE PARIS RACING
CHENITI Anis (1999)	CN POISSY

GHAFFARI Mohamed (2000)	CSM CLAMART
GILLE Martin (1999)	ESPADON VÉLIZY-VILLACOUBLAY
HUILLE Stanislas (1999)	SN VERSAILLES
MARTIN Clément (1999)	CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE
SARAZIN Théo (2000)	CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE

Les clubs concernés sont priés de confirmer la participation de leurs nageur(se)s pour le mardi 6 mai, dernier délai.

II. Sélection pour l'Open de France du 3 au 5 juillet 2014

Chef de délégation : Mme Noëlle HAMON

Encadrement : Eric BRAIZE (entraîneur Pôle espoir INSEP) et 2 entraîneurs à désigner

FILLES

BLANC Charlotte	USM MALAKOFF
FOURTIER Julie	CSN GUYANCOURT
MARLOT Manon	STADE VANVES
PRIOVILLE Estelle	NOGENT NATATION 94
SERRAND-BRIXTEL Alicia	SFOC
VERGER GOURSON Margaux	ACBB

MESSIEURS

AUBRY Flavien	US CRETEIL
CACCIOTTOLO Sacha	AV CHEVREUSE
CARDEY Léo	US CRETEIL
FOURTIER Florentin	CSN GUYANCOURT
HUSTACHE Joris	SFOC
MANDALINIC Yvan	AAS SARCELLES
PEMA Pelden	CERGY-PONTOISE NATATION
SHAHIN Bilal	SN MONTGERON

Les clubs concernés sont priés de confirmer la participation de leurs nageur(se)s dans les meilleurs délais.

III. Compte rendu du Stage PIOMBINO par Noëlle HAMON Chef de Délégation

Stage demi-fond à Piombino (Italie) du 20 au 27 avril 2014.

Une sélection de 29 nageurs du Comité Ile de France composée de 10 filles et 19 garçons majoritairement âgés de 15 à 17 ans avait rendez-vous à Orly le dimanche 20 avril 2014 à 4h50 pour s'envoler vers Pise à 1h40 de vol de Paris. C'est la plus grosse sélection depuis que ce stage regroupant les nageurs d'eau libre et de demi-fond est proposé par le Comité Régional pour les vacances de printemps. Notre destination finale, Piombino est à 1h15 de l'aéroport mais nous ne quitterons pas Pise sans faire un détour pour une visite surprise de la place des miracles, place bien nommée où se trouve la Tour de Pise qui au demeurant n'est pas le seul monument penché de cette place.

C'est donc vers 11h30 que nous arrivons à destination, le Residential Resort Poggio all'Agnello, une résidence hôtelière 3* très récente où les jeunes seront répartis dans 9 appartements, vastes et tout équipés pouvant accueillir de 2 à 4 personnes dans un environnement paysager spacieux avec à notre disposition un bassin extérieur de 50m, deux salles de musculation, terrains de foot, tennis, parcours sportif.

Après un emploi du temps un peu perturbé le lundi, nos journées sont rythmées par les heures d'entraînement et s'organisent en général de la manière suivante :

- 8h30, petit-déjeuner
- 9h-10h30 musculation ou footing avec Karim
- 11h30-13h30 séance d'entraînement dans les 4 lignes d'eau qui nous sont réservées,
- 13h45 repas, sieste puis activités libres ou encadrées l'après-midi
- 18h-20h30 séance d'entraînement dans les 4 lignes d'eau qui nous sont réservées
- 20h45 dîner

Nous avons eu de la chance avec une météo favorable, soleil toute la semaine mais beaucoup de vent (les arbres plantés ont besoin de pousser). Même si les soirées sont encore fraîches en cette saison, l'eau du bassin était très correctement chauffée. Nous avons bien sûr apprécié la qualité de l'hébergement mais avons regretté de ne pas être regroupés dans un même bâtiment.

Si le buffet à volonté permet à certains de satisfaire leurs gros appétits, les repas des premiers jours étaient monotones, tomates concombre et salade à assaisonner nous-mêmes, pâtes mais une seule variété, riz, sauce tomate et parmesan, pomme ou orange tous les midis et une part de gâteau le soir : peu ou pas de viande, pas de laitage. Heureusement les petit-déjeuners étaient conformes à notre attente et nous nous souviendrons des pizzas du jeudi soir avec en dessert une pizza au nutella. Espérons que l'amélioration apportée les 2 derniers jours après notre réclamation profitera aux prochains stages.

Nous ne sommes allés à la mer qu'une seule fois, le jeudi matin, car la plage la plus proche est située à une demi-heure à pied de la résidence, un site exceptionnel et sauvage qui profite de la proximité d'un centre archéologique protégé, la cité étrusque de Populonia. Finalement tout le monde est allé à l'eau malgré les inquiétudes du départ, heureux après tout de s'ébattre dans les vagues ou de nager un peu.

Nous remercions les nageurs pour leur ponctualité, leur implication et leur bonne humeur malgré l'intensité de l'effort demandé. Un grand merci également aux trois entraîneurs Fabienne Charlopin (SN Versailles), Karim Boussalem (US Créteil) et Jacky Brochen (CD93) qui dans une grande cohésion ont su partager leurs expériences respectives pour les mettre au service des nageurs.

Retour à Paris le dimanche 27 avril au matin après un départ de la Résidence à 5h30. Les nageurs auront très bientôt l'occasion de se retrouver et nous leur souhaitons des résultats à la hauteur des efforts accomplis pendant ce stage.

IV. Réunion plénière avec les présidents des commissions sportives des départements

La réunion avec les présidents des commissions sportives départementales (ou leur représentant), pour travailler sur le programme sportif de la saison 2014 /2015 aura lieu le MARDI 6 MAI 2014 à 18 h 30 au Comité Ile de France.

V. Réunion avec les entraîneurs

La réunion avec les entraîneurs du collectif CIF aura lieu le 13 Mai à 9h30 à VERSAILLES
Piscine MONTBAURON 7 rue Léon GATIN.

VI. Coupe de France des Régions

Nolwen LE DUFF - CN VIRY CHÂTILLON remplace PALAUX Oksana - NOGENT NATATION 94

Le Président : Christian MOMMAILLE

NATATION COURSE Championnats de France 50m à CHARTRES du mardi 8 au dimanche 13 avril 2014

I. Résultats des nageurs franciliens lors des finales A Toutes Catégories

Finales Dames

<u>100 m Papillon</u>			
7	94	SERRAND-BRIXTEL S.F.O.C	1.02.16
<u>50 m Dos</u>			
9	92	BLANC Charlotte USM Malakoff	30.12
<u>100 m Dos</u>			
6	97	DEL'HOMME Laurine CN Paris	1.04.09
<u>200 m Dos</u>			
9	95	BOUTANT Alice S.F.O.C	2.21.48
<u>200 m Brasse</u>			
5	94	MARLOT Manon Stade de Vanves	2.34.11
<u>50 m Nage Libre</u>			
7	93	LETANG Maria-Eléna CN Paris	26.17
<u>100 m Nage Libre</u>			
8	87	LAZARE Mylène A.A.S. Sarcelles	56.58
9	92	MABBOUX Isabelle A.C.B.B	56.65
<u>200 m Nage Libre</u>			
5	92	MABBOUX Isabelle A.C.B.B	2.00.51
7	87	LAZARE Mylène A.A.S. Sarcelles	2.01.34
<u>400 m Nage Libre</u>			
5	92	MABBOUX Isabelle A.C.B.B	4.16.17
6	92	CODEVELLE Coralie A.A.S. Sarcelles	4.19.20
<u>800 m Nage Libre</u>			
3	92	CODEVELLE Coralie A.A.S. Sarcelles	8.45.54 Br
6	95	VERGER-GOURSON A.C.B.B	8.49.03

Finales Messieurs

<u>50 m Papillon</u>			
10	94	PIJULET Paul AC Pontault-R.	24.89
<u>100 m Papillon</u>			
4	92	COELHO Jordan Etampes Nat.	53.86
10	94	AUBRY Flavien US Créteil Nat.	55.56
<u>200 m Papillon</u>			
1	92	COELHO Jordan Etampes Nat.	1.56.95 Or
8	97	PACAUD Antoine RSC Champigny	2.04.89
9	94	REYMOND Axel Le Plessis-Savigny	2.06.09
<u>50 m Dos</u>			
6	94	PIJULET Paul AC Pontault-R.	26.20
9	88	HUSTACHE Joris S.F.O.C	26.81
<u>100 m Dos</u>			
5	88	HUSTACHE Joris S.F.O.C	56.59
10	94	PIJULET Paul AC Pontault-R.	57.40
<u>200 m Dos</u>			
6	88	HUSTACHE Joris S.F.O.C	2.05.19
8	93	BAYAR Abdelaziz A.A.S. Sarcelles	2.06.02
<u>50 m Brasse</u>			
4	85	FALL Malik S.F.O.C	28.63
8	91	MANDALINIC Yvan A.A.S. Sarcelles	29.13
<u>400 m Nage Libre</u>			
3	88	PANNIER Anthony A.A.S. Sarcelles	3.51.77 Br
6	94	REYMOND Axel Le Plessis-Savigny	3.54.49
<u>800 m Nage Libre</u>			
1	88	PANNIER Anthony A.A.S. Sarcelles	7.56.11 Or

<u>1500 m Nage Libre</u>						<u>1500 m Nage Libre</u>					
2	92	CODEVELLE Coralie	A.A.S. Sarcelles	16.39.36	Ar	3	94	REYMOND Axel	Le Plessis-Savigny	7.58.45	Br
						6	89	DEBAST Benoît	A.A.S. Sarcelles	8.03.99	
<u>200 m 4 Nages</u>						<u>1500 m Nage Libre</u>					
6	93	FOURTIER Julie	CSN Guyancourt	2.19.29		3	94	REYMOND Axel	Le Plessis-Savigny	15.18.13	Br
<u>400 m 4 Nages</u>						5	88	PANNIER Anthony	A.A.S. Sarcelles	15.28.12	
5	92	MABBOUX Isabelle	A.C.B.B	4.19.55		7	88	BERAUD Romain	A.A.S. Sarcelles	15.35.55	
7	92	CODEVELLE Coralie	A.A.S. Sarcelles	4.52.89		<u>200 m 4 Nages</u>					
8	93	FOURTIER Julie	CSN Guyancourt	4.57.51		7	97	BERRY Théo	Vallée Chevreuse	2.06.12	
						<u>400 m 4 Nages</u>					
						7	88	BERAUD Romain	A.A.S. Sarcelles	4.30.26	
						8	94	REYMOND Axel	Le Plessis-Savigny	4.30.68	

En italique : Les nageurs nés en 1996 et 1997 ayant accédé aux finales A Toutes Catégories et automatiquement classés avant les finalistes A de leur catégorie d'âge.

Attention ! Les Championnats de France Elite étant Open, il n'y a pas toujours de correspondance entre la place et la médaille attribuée. Le cas échéant, les nageurs étrangers montaient sur le podium toutefois les médailles gravées accompagnant les titres de champion, de vice-champion et de troisième des Championnats de France étaient réservées aux nageurs français.

Répartition des médailles obtenues par les nageurs franciliens

Toutes catégories	OR	ARGENT	BRONZE	Total
Filles	0	1	1	2
Garçons	2	0	3	5
Total	2	1	4	7

Nos plus vives félicitations aux quatre jeunes franciliens médaillés :

- Les deux médailles féminines ont été remportées par **Coralie CODEVELLE (A.A.S. Sarcelles Natation 95)** en ½ fond.
- Trois jeunes gens se sont partagé les cinq médailles masculines : Une fois de plus, **Jordan COELHO (Etampes Natation)** a décroché aisément **l'Or du 200 Papillon**, son épreuve fétiche tandis qu'**Anthony PANNIER (A.A.S. Sarcelles Natation 95)** s'est adjugé **l'Or du 800 NL et le Bronze du 400 NL**. La belle surprise de la représentation francilienne est venue du côté d'un jeune et talentueux nageur d'eau libre **Axel REYMOND (A.S. Le Plessis-Savigny)** qui, au terme de cinq finales A pour cinq épreuves nagées, s'est adjugé les **deux médailles de bronze des 800 et 1500 NL**.
- A noter également la participation à une finale A Toutes Catégories des jeunes **Théo BERRY (Aqua Vallée-de-Chevreuse)** dans son épreuve favorite le 200 4N et **Antoine PACAUD (Red Star Club Champigny)** au 200 Papillon.

II. Résultats des nageurs franciliens lors des finales A Catégorie CEJ

Filles 15-16 ans (nées en 99 et 98)

Finales Dames

<u>100 m Papillon</u>					
3	98	BARDOT Lou	CN Melun	1.03.96	Br
8	99	SIMOENS Célia	CN Paris	1.05.61	
<u>200 m Papillon</u>					
4	98	PALAUX Oksana	Nogent Nat. 94	2.23.50	
8	98	SECRESTAT Charl.	Plessis-Savigny	2.26.29	
<u>50 m Dos</u>					
3	99	OUENNICHE Rim	Nogent Nat. 94	30.57	
<u>100 m Dos</u>					
8	98	ROUAULT Perrine	S.F.O.C	1.07.40	
9	98	TOPOLANSKI Anna	CN Paris	1.07.71	
<u>200 m Dos</u>					
6	98	TOPOLANSKI Anna	CN Paris	2.23.28	
11	98	BOUTOUIL Yasmeen	CSM Clamart	2.29.01	
<u>50 m Brasse</u>					
8	98	RAYNERT Maud	CSM Clamart	34.34	

Garçons 17-18 ans (nés en 97 et 96)

Finales Messieurs

<u>50 m Papillon</u>				
9	97	D'ADDA ALEXANDRE	Lagny-sur-Marne	26.04
<u>100 m Papillon</u>				
5	96	CARDEY Léo	US Créteil Nat.	57.00
6	96	SHAHIN Bilal	SN Montgeron	57.05
7	96	PEMA Pelden	Cergy- Pontoise	57.09
<u>200 m Papillon</u>				
1	97	PACAUD Antoine	RSC Champigny	2.04.89 Or
7	96	PEMA Pelden	Cergy- Pontoise	2.08.28
8	97	CACHEUX Théo	Nogent Nat. 94	2.08.94
12	96	SHAHIN Bilal	SN Montgeron	2.10.75
<u>100 m Dos</u>				
9	96	FOURTIER Florentin	CSN Guyancourt	59.35
<u>200 m Dos</u>				
4	96	FOURTIER Florentin	CSN Guyancourt	2.05.44
5	97	BOUBON Harrisson	Vallée Chevreuse	2.07.68
6	96	CASTERA Mathis	Cergy- Pontoise	2.07.69
8	97	BELLAY Mathieu	A.A.S. Sarcelles	2.08.59

100 m Brasse
11 98 CHARLES-FRANCOI A.A.S. Sarcelles 1.18.50

200 m Brasse
8 98 RAYNERT Maud CSM Clamart 2.43.56
9 98 BARDOT Lou CN Melun 2.45.89

50 m Nage Libre
8 99 OUENNICHE Rim Nogent Nat. 94 27.41

100 m Nage Libre
4 99 PENNEQUIN Perrine SN Versailles 59.19

400 m Nage Libre
4 98 PALAUX Oksana Nogent Nat. 94 4.26.53

800 m Nage Libre
3 98 PALAUX Oksana Nogent Nat. 94 9.12.69 Br
5 98 SECRESTAT Charl. Plessis-Savigny 9.15.85

1500 m Nage Libre
4 98 PALAUX Oksana Nogent Nat. 94 17.43.26

200 m 4 Nages
3 98 BARDOT Lou CN Melun 2.23.97 Br

400 m 4 Nages
10 98 BARDOT Lou CN Melun 5.15.19

100 m Brasse
10 97 BRAND Thibault SCA 2000 Evry 1.08.37
X 97 BERRY Théo Vallée Chevreuse Disq.

200 m Brasse
7 97 SAMOKINE Yann CN Melun 2.24.49
9 97 QUIERTANT Killian US Créteil Nat. 2.28.99

50 m Nage Libre
7 97 BERRY Théo Vallée Chevreuse 24.19

100 m Nage Libre
2 97 BERRY Théo Vallée Chevreuse 51.96 Ar
7 96 CARDEY Léo US Créteil Nat. 52.29

200 m Nage Libre
6 96 CACCIOTTOLO S. Vallée Chevreuse 1.54.24
10 96 CARDEY Léo US Créteil Nat. 1.55.52

400 m Nage Libre
7 96 CASTERA Mathis Cergy- Pontoise 4.00.36

800 m Nage Libre
5 96 CASTERA Mathis Cergy- Pontoise 8.15.60
8 97 CACHEUX Théo Nogent Nat. 94 8.24.81

1500 m Nage Libre
2 96 CASTERA Mathis Cergy- Pontoise 15.42.23 Ar
9 96 RACZYNSKI Stan. CN Melun 16.11.10

200 m 4 Nages
2 97 BERRY Théo Vallée Chevreuse 2.06.12 Ar
11 97 ROUBIOL Titouan AC Pontault-R. 2.12.71

400 m 4 Nages
6 96 CASTERA Mathis Cergy- Pontoise 4.35.47

Répartition des médailles obtenues par les nageurs franciliens

Catégorie CEJ	OR	ARGENT	BRONZE	Total
Filles	0	0	3	3
Garçons	1	3	0	4
Total	1	3	3	7

Dans cette catégorie CEJ, ce sont cinq nageurs franciliens médaillés qui ont droit à toutes nos félicitations.

- Deux jeunes filles ont gagné les **trois médailles de Bronze** féminines avec **Lou BARDOT (CN Melun Val de Seine) aux 100 Papillon et 200 4N** et **Oksana PALAUX (Nogent Natation 94) au 800 NL**. En ajoutant les 4^{èmes} places d'Oksana aux 200 Papillon, 400 et 1500 NL, il est incontestable que cette jeune fille s'est brillamment illustrée à Chartres et nous lui souhaitons une fin de saison à la hauteur de ses espérances.
- Il est à noter que deux des trois franciliens médaillés n'ont pas participé à la finale A réservée à la Catégorie CEJ pour cause de qualification en finale A Toutes Catégories. C'est ainsi qu'**Antoine PACAUD (Red Star Club Champigny)** a brillamment remporté la **médaille d'Or au 200 Papillon** et **Théo BERRY (Aqua Vallée-de-Chevreuse)** la **médaille d'Argent au 200 4N** après celle du même métal **au 100 NL**. Quant à **Mathis CASTERA (Cergy Pontoise Natation)**, c'est une belle **médaille d'argent au 1500 NL** qui est venue récompenser un véritable parcours du combattant agrémenté de cinq finales. Un grand bravo à Mathis !

III. Résultats des nageurs franciliens lors des finales A Catégorie COMEN

Filles 13-14 ans (nées en 01 et 00)

Finales Dames

50 m Papillon
4 00 RATSIMBAZAFY T. Lagardère PR 29.36
7 01 ALMEIDA Léana ES Vitry 29.80

100 m Papillon

Garçons 15-16 ans (nés en 99 et 98)

Finales Messieurs

50 m Papillon
1 98 TRILLAT Léo CN Poissy 26.17 Or
7 98 DEMERIN Antoine S.F.O.C 26.39

100 m Papillon

7 00	RATSIMBAZAFY T.	Lagardère PR	1.08.13	4 98	DEMERIN Antoine	S.F.O.C	58.51
				10 98	TRILLAT Léo	CN Poissy	1.01.77
	<u>200 m Papillon</u>				<u>200 m Papillon</u>		
5 00	LANGLAIS Lila	ES Massy Nat.	2.29.47	3 98	TONNEAU Guillaume	St Michel / Orge	2.08.98 Ar
8 00	HANRAS Tiphaine	Coulommiers N.	2.35.38	8 98	CHAFFARD Clément	Cergy- Pontoise	2.12.92
	<u>50 m Dos</u>				<u>50 m Dos</u>		
1 00	ARAVANTINOU A.	A.C.B.B	31.25 Or	2 99	HUILLE Stanislas	SN Versailles	27.95 Ar
6 01	ALMEIDA Léana	ES Vitry	32.19	9 98	SRHIOUAR Jordan	CN Viry-Châtillon	28.79
7 01	DESNOYERS Chloé	CM Le Bourget	32.22		<u>100 m Dos</u>		
10 00	FIGUEIREDO Maria.	CM Le Bourget	32.51	6 99	HUILLE Stanislas	SN Versailles	1.00.46
	<u>100 m Dos</u>			9 98	SRHIOUAR Jordan	CN Viry-Châtillon	1.01.03
2 00	ARAVANTINOU A.	A.C.B.B	1.07.03 Ar		<u>200 m Dos</u>		
7 00	FIGUEIREDO Maria.	CM Le Bourget	1.09.57	4 99	HUILLE Stanislas	SN Versailles	2.10.71
	<u>200 m Dos</u>				<u>100 m Brasse</u>		
4 00	ARAVANTINOU A.	A.C.B.B	2.26.94	8 98	VIQUERAT Antoine	Lagardère PR	1.08.82
	<u>50 m Brasse</u>				<u>200 m Brasse</u>		
9 00	PORTAL Elea	CNO St Germain	36.78	4 98	VIQUERAT Antoine	Lagardère PR	2.27.34
	<u>100 m Brasse</u>				<u>50 m Nage Libre</u>		
4 00	BIHAN Morgane	CSN Guyancourt	1.16.50	3 98	DA SILVA Anderson	Lagardère PR	24.72 Br
8 00	LANGLAIS Lila	ES Massy Nat.	1.19.72	9 98	LE CORNIER Adrien	S.F.O.C	25.06
	<u>200 m Brasse</u>				<u>100 m Nage Libre</u>		
2 00	BIHAN Morgane	CSN Guyancourt	2.45.66 Ar	5 98	DEMERIN Antoine	S.F.O.C	53.42
10 00	MARTEL Caroline	Plessis-Robinson	2.53.36	8 98	BERNARDINI Mathieu	S.F.O.C	54.50
	<u>50 m Nage Libre</u>				<u>200 m Nage Libre</u>		
8 01	ALMEIDA Léana	ES Vitry	28.12	4 98	BERNARDINI Mathieu	S.F.O.C	1.55.61
	<u>100 m Nage Libre</u>			7 98	DEMERIN Antoine	S.F.O.C	1.56.87
2 00	DESBORDES Joana	SO Rosny	59.29 Ar		<u>400 m Nage Libre</u>		
	<u>200 m Nage Libre</u>			6 98	BERNARDINI Mathieu	S.F.O.C	4.08.45
2 00	DESBORDES Joana	SO Rosny	2.09.20 Ar		<u>800 m Nage Libre</u>		
9 00	HAJDER-NAEYE T.	A.C.B.B	2.15.15	1 98	GUILLOT Rémy	Lagny / Marne	8.26.20 Or
	<u>400 m Nage Libre</u>			7 99	CHENITI Anis	CN Poissy	8.43.73
3 00	DESBORDES Joana	SO Rosny	4.34.83 Ar		<u>1500 m Nage Libre</u>		
1 00	BIHAN Morgane	CSN Guyancourt	9.29.64 Or	1 98	GUILLOT Rémy	Lagny / Marne	16.16.47 Or
	<u>200 m 4 Nages</u>			10 99	CHENITI Anis	CN Poissy	16.45.46
2 00	DESBORDES Joana	SO Rosny	2.26.89 Ar				
3 00	BIHAN Morgane	CSN Guyancourt	2.28.29 Br				
6 01	PHILOMENE Melody	A.A.S. Sarcelles	2.32.29				
9 00	HAJDER-NAEYE T.	A.C.B.B	2.34.39				
	<u>400 m 4 Nages</u>						
2 00	BIHAN Morgane	CSN Guyancourt	5.06.74 Ar				
4 01	PHILOMENE Melody	A.A.S. Sarcelles	5.17.25				
6 00	LANGLAIS Lila	ES Massy Nat.	5.20.49				

Rappel ! Les Championnats de France Jeunes étant également Open, il n'y a pas toujours de correspondance entre la place et la médaille attribuée. Le cas échéant, les nageurs étrangers montaient sur le podium toutefois les médailles gravées accompagnant les titres de champion, de vice-champion et de troisième des Championnats de France étaient réservées aux nageurs français.

Répartition des médailles obtenues par les nageurs franciliens

Catégorie COMEN	OR	ARGENT	BRONZE	Total
Filles	2	7	1	10
Garçons	3	2	1	6
Total	5	9	2	16

Un grand bravo à tous nos jeunes nageurs qui ont engrangé un total de médailles bien supérieur à celui de leurs aînés et souhaitons que ces « petits poissons » deviennent grands.

- Un grand coup de chapeau aux **quatre champions de France : Athéna ARAVANTINO (AC Boulogne-Billancourt), Morgane BIHAN (CSN Guyancourt), Léo TRILLAT (CN Poissy) et Rémy GUILLOT (Lagny-sur-Marne Natation)** avec une mention particulière à **Rémy, double médaillé d'Or aux 800 et 1500 NL**.
- A noter également le très beau parcours de **Joana DESBORDES (SO Rosny)** qui a remporté quatre médailles d'Argent et probablement retenu qu'il faut toujours avoir une paire de lunettes supplémentaire dans la poche de son survêtement...

IV. Nageurs franciliens sélectionnés en équipes de France :

Saluons comme il se doit la réussite de tous les nageurs franciliens qui se sont sélectionnés dans l'une des trois équipes de France et souhaitons-leur d'améliorer encore leurs performances afin d'honorer au mieux leur sélection respective.

➤ **32^{èmes} Championnats d'Europe à Berlin (Allemagne) du 18 au 24 août 2014**

Ils sont **cinq nageurs franciliens**, prioritairement spécialisés en demi-fond, qui auront à cœur de représenter la natation française cet été à Berlin. Tous nos vœux les plus sincères de réussite les accompagnent.

92 Coralie CODEVELLE	(A.A.S. Sarcelles Natation 95)	1500 NL
92 Isabelle MABBOUX	(AC Boulogne-Billancourt)	Au titre du relais 4x200 NL
88 Anthony PANNIER	(A.A.S. Sarcelles Natation 95)	400 NL – 800 NL
94 Axel REYMOND	(AS Le Plessis-Savigny)	800 NL
92 Jordan COELHO	(Etampes Natation)	200 P

➤ **30^{ème} Coupe de la COMEN à Netanya (ISRAEL) les 28 et 29 juin 2014**

Toutes nos félicitations aux **cinq jeunes nageurs qualifiés** :

00 Joana DESBORDES	(SO Rosny)
00 Morgane BIHAN	(CSN Guyancourt)
98 Rémy GUILLOT	(Lagny-sur-Marne Natation)
98 Mathieu BERNARDINI	(Stade Français Olympique Courbevoie)
98 Guillaume TONNEAU	(CN Saint-Michel-sur-Orge)

La Coupe de la COMEN étant une compétition par équipe, il n'est guère possible d'indiquer les épreuves individuelles de qualification car tout nageur qualifié pourrait être amené à participer à une épreuve individuelle supplémentaire ainsi qu'aux relais.

➤ **41^{èmes} Championnats d'Europe Juniors à Dordrecht (PAYS-BAS) du 9 au 13 juillet 2014**

Aucun nageur francilien n'a satisfait aux critères de sélection certes très relevés. Toutefois pour élever le niveau des jeunes de la génération TOKYO 2020 et après, c'est le prix à payer !

➤ **2^{ème} Jeux Olympiques de la Jeunesse à Nanjing (CHINE) du 17 et 22 août 2014**

La participation de la France étant réglementairement limitée à huit nageurs par la FINA, les critères de sélection très exigeants n'ont pas permis à un seul jeune francilien d'être sélectionné..

La vice-présidente chargée du « Pôle Sport » : Raymonde DEMARLE

OFFRES D'EMPLOI

LA VILLE DE SEVRAN (SEINE-SAINT-DENIS)
Ville Citoyenne (1500 agents au service de 51 400 habitants)
à 20' de Paris/Châtelet (RER B), 10' de l'aéroport de Roissy -Charles de Gaulle

RECRUTE

UN MAITRE-NAGEUR-SAUVETEUR pour le mois de juillet 2014
et UN MAITRE-NAGEUR-SAUVETEUR pour le mois d'août 2014
ou UN MAITRE-NAGEUR-SAUVETEUR pour les deux mois (juillet + août)

Au sein du service des sports et sous la direction du responsable de la piscine :

Missions :

- Surveiller les usagers conformément au P.O.S.S.
- Faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
- Participer à l'organisation et au déroulement de manifestations aquatiques.
- Faire respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Profil :

- Titulaire du B.E.E.S.A.N et C.A.E.P.M.N.S à jour, ou BNSSA par dérogation préfectorale.
- PSE1 à jour.
- Aptitudes et compétences pédagogiques avec une expérience souhaitée dans le domaine de l'apprentissage de la natation.
- Dynamique, rigoureux et ponctuel.
- Aptitude à gérer les conflits.

Conditions :

- 35 heures hebdomadaires;
- Travail en roulement un week-end sur deux;

UN MAITRE-NAGEUR-SAUVETEUR

Filière sportive, cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives

Au sein du service des sports et sous la direction du responsable de la piscine :

Missions :

- Enseigner et perfectionner la natation et la gymnastique aquatique en direction des divers publics;
- Surveiller les usagers conformément au P.O.S.S.;
- Participer à l'organisation et au déroulement de manifestations aquatiques.

Profil :

- Titulaire du B.E.E.S.A.N et C.A.E.P.M.N.S à jour;
- Aptitudes et compétences pédagogiques avec une expérience souhaitée dans le domaine de l'apprentissage de la natation et de la gymnastique aquatique
- Dynamique et rigoureux
- Capacité d'adaptation et sens du travail en équipe.

Adresser lettre de motivation et C.V. à :

Monsieur le Maire, Conseiller Régional
Direction des Ressources Humaines
Hôtel de ville
28 avenue du Général Leclerc
93270 SEVRAN



Piscine Armand Massard SAUV'NAGE

3ème édition

66 boulevard du Montparnasse

75015 PARIS

Passage du test du
Sauv'nage
+
Baptême de plongée
de 14H à 18H

11
Juin
2014

Contact renseignements : crosif@crosif.fr - 01 49 85 84 92

Crédit Mutuel



3^{ème} édition Sauv'Nage - 11 juin 2014

dans le cadre du CRCIAA d'Ile-de-France

Formulaire d'inscription

A retourner,

Soit par courrier : 86 avenue Lénine 94250 Gentilly

Soit par mail : laurence.mercier@crosif.fr

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter le **01 49 85 84 92**

Nom de l'association :

Adresse :

Représentée par :

Fonction :

TéléphoneE-mail.....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participations :

- Chaque participant devra se présenter avec son maillot de bain et sa licence.
- Les participants devront apporter une autorisation écrite des parents pour le passage des baptêmes de plongée.
- Les participants devront arriver au moins 30 minutes avant l'horaire de passage.

Nombre de participants :

Veuillez choisir, par ordre de préférence, les créneaux horaires auxquelles vous souhaiteriez participer (de 1 à 4).

Choix	Créneaux
	14h00 – 15h00
	15h00 – 16h00
	16h00 – 17h00
	17h00 – 18h00

Signature du responsable de la structure :

3^{ème} édition Sauv'Nage - 11 juin 2014

dans le cadre du CRCIAA d'Ile-de-France

Formulaire de renseignement

ACCOMPAGNATEUR :

Nom et prénom de l'accompagnateur du groupe :

Numéro de téléphone portable :

E-mail :

PARTICIPANTS :

Nom de l'association :

NOM	Prénom	Date de naissance	N° de licence

Signature du responsable de la structure :



Réglementation des séjours spécifiques sportifs

Modification du code de l'action sociale et des familles concernant les accueils de mineurs en dehors du domicile parental

Direction des Sports – DSB2

Sommaire

I. Définitions des accueils de mineurs avec hébergement (Art. L.227-4 et R.227-1)	4
a. Les séjours de vacances	4
b. Les séjours courts	4
c. Les séjours de vacances dans une famille	4
d. Les séjours spécifiques	5
II. La déclaration des séjours sportifs spécifiques (Art. R.227-2)	5
a. Données générales sur la déclaration	5
b. Procédures de déclaration	6
1) Organisation occasionnelle de séjours : déclaration « au séjour »	6
2) Organisation régulière de séjours : déclaration « annuelle »	6
III. Les conditions d'encadrement des séjours spécifiques (Art. R.227-19)	6
a. La direction du séjour	6
b. L'équipe d'encadrement du séjour	7
1) Qualification de l'encadrement	7
2) Taux d'encadrement	7
c. Interdiction ou incapacité d'encadrement	7
IV. Les obligations de l'organisateur quant aux locaux d'hébergement (Art. R.227-5 et 6)	8
a. L'obligation de déclaration des locaux d'hébergement	8
b. Les obligations liées à l'aménagement des locaux d'hébergement	8
V. Les obligations de l'organisateur dans le domaine de la santé (Art. R.227-9 et 11)	8
VI. Les obligations de l'organisateur en matière d'assurance (Art. L.227-5 et R.227-28, 29 et 30)	9
VII. Le projet éducatif (Art. L.227-3 et R.227-23, 24 et 26)	9
a. Définition du projet éducatif	9
b. Contenu du projet éducatif	9
VIII. Le projet « pédagogique » (Art. R.227-25 et 26)	10
a. Définition du projet « pédagogique »	10
b. Contenu du projet « pédagogique »	10
Annexes	12

Un processus de réflexion sur la réglementation applicable à l'accueil, avec hébergement des mineurs, entamé en 2003, a abouti à une ordonnance du 1^{er} septembre 2005 et à un décret (n°2006-923 du 16 juillet 2006).

La réglementation antérieure prévoyait que les séjours organisés par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés (comités départementaux et régionaux) et leurs clubs affiliés, devaient être déclarés en tant que « centre de vacances » (lorsqu'ils concernaient plus de 12 mineurs pour une durée supérieure à 5 nuits consécutives). Les spécificités du milieu sportif n'étaient pas prises en compte dans cette réglementation, et un grand nombre de séjours échappaient à l'obligation de déclaration, notamment du fait d'une durée de séjours inférieure au seuil de déclaration.

Cette nouvelle réglementation, à l'élaboration de laquelle les fédérations sportives ont été associées, a donc non seulement pour objectif d'accroître la protection des mineurs, mais aussi de mieux prendre en compte les spécificités du milieu sportif (organisation, encadrement...).

I. Définitions des accueils de mineurs avec hébergement (Art. L.227-4 et R.227-1)

Aux termes de l'article **L 227-4** du code de l'action sociale et des familles (CASF) « *La protection des mineurs, dès leur inscription dans un établissement scolaire en application de l'article L 113-1 du code de l'éducation, qui bénéficient hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, d'un mode d'accueil collectif à caractère éducatif entrant dans une des catégories fixées par décret en conseil d'Etat* » est confiée au représentant de l'Etat dans le département.

L'article **R 227-1** du même code définit 4 types différents d'accueils de mineurs avec hébergement :

a. Les séjours de vacances

Il s'agit de l'ensemble des séjours regroupant au moins 7 mineurs, dès lors que la durée de l'accueil est supérieure à 3 nuits consécutives.

b. Les séjours courts

Il s'agit des séjours d'au moins 7 mineurs, en dehors d'une famille, dont la durée d'hébergement est d'une à trois nuits consécutives.

c. Les séjours de vacances dans une famille

Il s'agit des séjours de 2 à six mineurs, se déroulant dans une famille, dès lors que la durée de leur hébergement est au moins égale à 4 nuits consécutives

d. Les séjours spécifiques

Il s'agit des séjours d'au moins 7 mineurs, âgés de six ans ou plus, dès lors qu'ils sont organisés par des personnes morales dont l'objet essentiel est le développement d'activités particulières. Un arrêté du ministre chargé de la jeunesse en précise la liste.

Aux termes de l'arrêté référencé (en date du 1^{er} août 2006), sont considérés comme « séjours spécifiques » les « ***séjours organisés, pour leurs licenciés mineurs, par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs affiliés, dès lors que ces accueils entrent dans le cadre de leur objet*** ».

Les séjours sportifs, organisés au sein des fédérations agréées, des ligues et comités (régionaux et départementaux), ainsi que par les clubs qui leur sont affiliés entrent dans la catégorie des « séjours spécifiques », uniquement ***lorsque ces séjours s'adressent à leurs licencié(e)s***.

II. La déclaration des séjours sportifs spécifiques (Art. R.227-2)

a. Données générales sur la déclaration

Aux termes de l'article **R.227-2** du code de l'action sociale et des familles, tous les séjours de mineurs, quelle que soit leur durée, sont sujets à déclaration.

S'agissant plus particulièrement des séjours organisés par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés (ligues, comités départementaux et régionaux) ainsi que par les clubs qui leur sont affiliés, ils doivent être déclarés ***en tant que « séjours spécifiques », quelle que soit la durée du séjour***, conformément à l'article premier que l'arrêté du 1^{er} août 2006 relatif aux séjours spécifiques mentionnés à l'article **R.227-1** du code de l'action sociale et des familles, dès lors qu'ils accueillent au moins 7 mineurs tous licenciés (en dessous de 7 mineurs accueillis, les séjours ne sont donc pas soumis à déclaration).

N.B : L'instruction n° 06-192JS du 22 novembre 2006 exclut, expressément, du champ de la déclaration les hébergements qui se déroulent dans le ***cadre de déplacements liés aux compétitions sportives*** organisées par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs qui leur sont affiliés. Cependant, l'obligation générale de sécurité incombe toujours à l'organisateur (locaux prévus pour l'hébergement des mineurs, encadrement...)

Aux termes de l'article **R.227-2** du code de l'action sociale et des familles, il s'agit d'un régime purement déclaratif, ***sans autorisation préalable***, de la part du représentant de l'Etat (Directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports ou directions départementales de la jeunesse et des sports).

Cette déclaration doit être effectuée auprès du préfet (DRDJS/DDJS) du ***département du lieu du siège social de l'organisateur*** (article **R.227-2**), que l'accueil soit organisé en France ou à l'étranger.

b. Procédures de déclaration

En fonction du nombre de séjours avec hébergement de mineurs organisés à l'année, les organisateurs de séjours sportifs ont deux possibilités de procédures de déclaration : une déclaration « au séjour » ou une déclaration annuelle.

1) Organisation occasionnelle de séjours : déclaration « au séjour »

L'organisateur doit, **deux mois avant la date du séjour**, effectuer une déclaration auprès du préfet de département (Cf. fiche de déclaration préalable jointe en annexe).

L'organisateur doit, par la suite, **8 jours avant le début du séjour** adresser une fiche complémentaire, dont l'objectif est d'apporter des informations complémentaires sur l'encadrement des mineurs.

2) Organisation régulière de séjours : déclaration « annuelle »

Les fédérations, leurs organes déconcentrés (comités régionaux ou départementaux) ou les clubs qui leur sont affiliés, qui organisent régulièrement des séjours, peuvent avoir recours à une procédure annuelle de déclaration, au titre d'une année scolaire.

L'organisateur doit procéder à la déclaration annuelle (cf. fiche de déclaration préalable jointe en annexe), 2 mois avant la date du premier séjour.

Suite à cette déclaration préalable :

- Pour les accueils de 4 nuits et plus, l'organisateur doit procéder à l'envoi d'une fiche complémentaire un mois avant la date prévue pour chaque accueil.
- Pour les séjours de 3 nuits et moins, l'organisateur doit adresser, tous les trois mois, une fiche complémentaire de déclaration, indiquant le nombre de mineurs susceptibles d'être accueillis en dehors du domicile familial, ainsi que la liste des personnes susceptibles d'encadrer ces accueils.

NB : L'accueil de mineurs à l'occasion de déplacements liés aux compétitions sportives n'est pas soumis à déclaration.

III. Les conditions d'encadrement des séjours spécifiques (Art. R.227-19)

Toutes les personnes concourant à l'encadrement des mineurs dans le cadre des séjours spécifiques doivent être déclarées

a. La direction du séjour

Le 1.1° de l'article **R.227-19** du code de l'action sociale et des familles précise que le directeur de séjour est une personne majeure **désignée par l'organisateur du séjour**. Il n'y a donc pas d'obligation particulière en matière de diplômes spécifiques à l'encadrement de mineurs.

b. L'équipe d'encadrement du séjour

1) Qualification de l'encadrement

Les conditions d'encadrement des séjours spécifiques sont fixées par l'article **R.227-19** du code de l'action sociale et des familles.

Aux termes de cet article, les qualifications et le taux de l'encadrement sont ceux prévus par les normes de la réglementation relative à l'activité principale du séjour. **C'est donc le code du sport qui s'applique en ce qui concerne les séjours spécifiques sportifs.**

Ainsi, « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle [...], les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification ».

Conformément à l'article **L.212-1** du code du sport, seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportives [...] les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification.

Concernant l'encadrement à titre bénévole, il appartient aux fédérations de déterminer les compétences et qualifications requises pour permettre d'assurer la sécurité des mineurs au cours de ces séjours.

2) Taux d'encadrement

Si le code du sport ne fixe pas toujours de taux d'encadrement pour les activités physiques et sportives, le code de l'action sociale et des familles (article **R 227-19 I.1°**) fixe un **taux d'encadrement minimal de deux personnes**.

Il est important de souligner, ici, la responsabilité de l'organisateur et celle du directeur de séjour en cas d'accident. Il convient, donc, d'adapter le taux d'encadrement au nombre et à l'âge des mineurs accueillis, afin d'assurer la sécurité de ces derniers. Il est, à l'analyse et à l'expérience, souhaitable de se rapprocher, en regard des possibilités de la structure organisatrice, des normes fixées pour les séjours de vacances : 1 encadrant pour 12 mineurs (le seuil minimal restant à deux personnes), sauf réglementation spécifique plus contraignante.

Les personnes prenant part ponctuellement à l'encadrement des mineurs ne sont pas comprises dans l'effectif minima (article **R 227-20**).

c. Interdiction ou incapacité d'encadrement

Aux termes de l'article **R 227-3** du code de l'action sociale et des familles, **l'organisateur doit, en premier lieu, s'assurer que les personnes appelées à encadrer des mineurs n'ont pas fait l'objet d'une mesure d'interdiction, temporaire ou non, ou d'incapacité aux fonctions d'encadrement de mineurs.**

Un registre doit mentionner l'ensemble des soins donnés aux mineurs.

Par ailleurs, les personnes en charge de l'encadrement des mineurs sont tenues d'informer **sans délais** le préfet du département du lieu d'accueil de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique ou morale des mineurs.

VI. Les obligations de l'organisateur en matière d'assurance (Art. L.227-5 et R.227-28, 29 et 30)

L'organisateur du séjour est tenu de souscrire un contrat d'assurance, prenant en compte le type d'activités proposées, garantissant les conséquences de sa responsabilité civile, ainsi que celle de ses préposés et des participants aux activités proposées.

L'organisateur est, par ailleurs, tenu d'informer les responsables légaux des mineurs accueillis sur l'importance de souscrire à un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels les mineurs peuvent s'exposer au cours des différentes pratiques proposées.

VII. Le projet éducatif (Art. L.227-3 et R.227-23, 24 et 26)

L'organisateur d'un séjour spécifique doit produire un **projet éducatif** qui devra être joint à la déclaration du séjour (**article L.227-4** du code de l'action sociale et des familles).

a. Définition du projet éducatif

Le projet éducatif a pour objet de définir le sens de l'action et le but des séjours organisés, il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour la bonne mise en œuvre de ces séjours. **Il doit être communiqué aux responsables légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers.**

Ce projet permet, en outre :

- aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs attentes.
- aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour atteindre les objectifs fixés.

Le projet éducatif doit être élaboré par l'organisateur. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale. Le **projet éducatif peut donc être établi par les instances dirigeantes d'une fédération sportive**, afin d'être repris par l'ensemble des organisateurs qui lui sont rattachés (comités régionaux et départementaux, clubs). Il sera alors décliné par chaque organisateur au sein de documents communément appelés « projets pédagogiques ».

b. Contenu du projet éducatif

Organiser des loisirs collectifs sportifs pour les mineurs est un acte éducatif. Le projet éducatif a ainsi pour rôle de mettre en avant les objectifs du stage. La liste suivante peut servir d'exemples de thèmes à aborder à travers le projet éducatif :

A cet effet, les organisateurs de séjours sportifs peuvent se renseigner, auprès des services déconcentrés du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports et directions départementales de la jeunesse et des sports), afin de s'assurer que les personnes qui seront en charge de l'encadrement des mineurs n'ont pas fait l'objet de telles mesures.

IV. Les obligations de l'organisateur quant aux locaux d'hébergement (Art. R.227-5 et 6)

a. L'obligation de déclaration des locaux d'hébergement

L'organisateur d'un séjour spécifique a obligation d'avoir recours, pour l'hébergement, **à des locaux déclarés comme accueillant des mineurs**, auprès de la direction régionale ou départementale de la jeunesse et des sports.

C'est le gestionnaire de l'établissement qui doit effectuer la démarche de déclaration (formulaire Cerfa n°12751*01) auprès de la direction départementale compétente, il lui appartient alors de communiquer le numéro de déclaration à l'organisateur du séjour.

b. Les obligations liées à l'aménagement des locaux d'hébergement

Les articles **R.227-5** et **R.227-6** du code de l'action sociale et des familles fixent, par ailleurs, plusieurs obligations liées aux locaux d'hébergement :

- les organisateurs ont obligation de mettre à disposition des mineurs accueillis des lieux d'activités et d'hébergement adaptés aux conditions climatiques,
- les bâtiments doivent satisfaire aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité (règles incendie...),
- les locaux doivent permettre une utilisation distincte des sanitaires pour les filles et les garçons,
- les locaux d'hébergement doivent permettre un couchage séparé pour les filles et les garçons,
- les locaux doivent disposer d'un lieu permettant d'isoler les malades,
- l'hébergement des personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'accueil doit permettre les meilleures conditions de sécurité des mineurs.

V. Les obligations de l'organisateur dans le domaine de la santé (Art. R.227-9 et 11)

L'organisateur d'un séjour spécifique doit mettre à disposition de son équipe d'encadrement des **moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours** en cas d'accident, ainsi qu'une liste des personnes ou organismes susceptibles d'être contactés.

- permettre au mineur de vivre un temps de loisirs ou de vacances,
- favoriser le développement de l'autonomie du mineur, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),
- amener le mineur à découvrir ou pratiquer une activité physique ou sportive,
- favoriser l'acquisition de savoirs techniques,
- favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et de la reconnaissance de la diversité,
- développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans des séjours composés de mineurs valides,
- favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté,
- favoriser l'ouverture des activités en incitant à la mixité et aux passerelles entre tranches d'âge...

- les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur, des animateurs et des personnes participant à l'accueil des mineurs,
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

VIII. Le projet « pédagogique » (Art. R.227-25 et 26)

La personne qui assure la direction du séjour doit prévoir l'application du projet éducatif à travers la mise en œuvre d'un document communément appelé « **projet pédagogique** ».

a. Définition du projet « pédagogique »

Ce document, prévu par l'art **R-227-25** du CASF, a pour objectif de donner un sens aux activités proposées et de les inscrire dans la vie quotidienne du mineur au cours du séjour. Il aide à construire la démarche pédagogique de l'accueil.

L'objet de ce document est de développer et préciser le projet éducatif en prenant en compte les caractéristiques du séjour envisagé (public cible, ressources humaines disponibles, lieu d'accueil, modalités de fonctionnement...).

Ce document doit servir de support pour le travail de l'équipe d'encadrement. **Il est aussi communiqué aux représentants légaux des mineurs**, afin de les informer sur les conditions d'accueil et d'encadrement des mineurs placés, pendant la durée du séjour, sous la responsabilité de l'organisateur.

b. Contenu du projet « pédagogique »

Ce document doit contenir plusieurs informations importantes (art **R.227-25**), notamment :

- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et les conditions dans lesquelles les activités physiques et sportives sont mises en œuvre,
- la répartition des temps respectifs d'activités et de repos,
- les modalités de participation des mineurs aux différentes activités,
- le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps,



arenashop Bercy Village

43 rue des Pirogues de Bercy - Paris 12e



10%*
DE REMISE
POUR LES LICENCIES

***SUR PRÉSENTATION DE VOTRE LICENCE EN CAISSE**
VALABLE SUR TOUT LE ARENA SHOP DE PARIS - OFFRE NON CUMULABLE SUR LES PROMOTIONS EN COURS

ARENA SHOP LYON
5 rue Thomassin 69002 Lyon

ARENA SHOP BLAGNAC
CENTRE COMMERCIAL LECLERC
2 allée Emile Zola 31700 Blagnac

ARENA SHOP MARSEILLE
27 rue de la république 13002 Marseille